

Palestine, Roumanie, Syrie

Colonisation et génocides. Comment en sortir ?

I. Question, pourquoi l'église Saint-Etienne de Trèbes ?

Pourquoi l'église de Saint-Etienne de Trèbes a-t-elle été choisie, après le choix de Saint-Etienne du Rouvray pour un autre attentat ?

Pour le grand public, bien sûr, ce genre de question n'a aucune importance, et tout au plus, s'il note la similitude, il imagine qu'il peut d'agir d'un pur hasard, et personne ne vient le détromper. Mais pour le renseignement, il en va tout autrement, et cette question doit être posée. Et elle se pose.

1.1. Réponse contextuelle

En premier lieu, on note en facteur commun aux faits observés, que Saint-Etienne est « le premier martyr du christianisme. » Et cet indice corrobore la direction générale à donner à l'investigation.

II. Réponse, un procédé d'intimidation contre la France

Ainsi, pendant deux ans, nos investigations ont rassemblé de tels indices, à charge d'un groupe de malfaiteurs identifié, et l'arrestation annoncée de Mr Netanyahu allait manifestement dans ce sens.

2.1. Problématisation du droit, les écueils de l'instruction

Mais il y a deux sortes d'employés de l'Etat. Les plus rusés commencent par analyser le document sur la forme, toujours certains d'y trouver un vice de forme leur permettant de se soustraire à leur responsabilité, déjà touchée s'ils ont omis de s'autosaisir de faits dont ils avaient connaissance.

A Aix, lorsque nous avons informé le Palais que la grave intimidation de Nice Saint-Isidore ne pouvait que laisser présager des attentats plus graves, le magistrat saisi a relu ce document trois fois de suite de haut en bas, ne pouvant imaginer qu'il allait devoir enregistrer de tels faits dans son instance. En fait, une instance de l'Etat. Ne l'oublions pas.

D'autres magistrats sont plus respectueux de leur mission de protection des Français. C'est grâce au soutien de l'un d'eux que l'instance d'Aix n'a pas pu échapper à faire son travail de saisie.

Pour autant, tout n'est pas résolu. En général, c'est même là que les intimidations des malfaiteurs contre l'Etat de droit commencent à apparaître. Pour se rappeler au bon souvenir. C'est dans ce contexte que s'inscrit sans doute Saint-Etienne du Rouvray. Et aujourd'hui, une semaine avant la visite de M. Le Drian en Israël, la pression criminelle contre l'Etat français est à peine voilée. Mais il ne faut pas laisser enterrer le dossier par faiblesse, si l'on veut un jour éradiquer la cause d'attentats récurrents depuis le XIX^e siècle¹, au début de la colonisation.

2.2. Coup de théâtre, un coup de semonce

Alors qu'on attend depuis plusieurs semaines l'inculpation de Mr Netanyahu, contre lequel pas moins d'une demi-douzaine de dossiers, c'est au contraire l'arrestation d'un employé français de l'ambassade israélienne qu'on nous annonce aujourd'hui, en observant toutefois que le mobile de l'affaire est « dérisoire » au vu des risques pris par ledit employé, qui a été « manifestement manipulé ».

2.3. Conclusion en droit, et retour au faits divers

Pour le grand public, cette page ne change rien à l'ignorance des faits, telle qu'il suffit aux malfaiteurs d'ignorer les saisies pour être protégés par les préjugés en faveur de personnages politiques de premier plan comme M. Netanyahu, avant ruine de la présomption d'innocence par l'instruction.

Les préjugés en faveur des criminels sont aggravée, on le voit, par des préjugés à charge contre des victimes désignées comme « probables », ou « manifestes », et ce sont ces préjugés qu'entretiennent les attentats d'intimidation et de dissimulation des culpabilités et responsabilités pénales.

Pour faire bonne mesure, au cas où le grand public douterait de cette mise en scène et de l'absence de mobile pour lesdits islamistes, qui existent aussi, on tue une vieille dame dans une mise en scène « manifestement antisémite ». Et ça, le grand public en est friand. Il est toujours preneur, et il en redemande. 27 mars 2018

¹ Voir ressource 296, Mer Noire et Proche-Orient, l'alerte